



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 11 avril 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 12 membres – 1 procuration – 13 votants

Administration Générale

416/2024 Mise à disposition du logement des Bagenelles à l'Office de Tourisme

La Communauté de Communes du Val d'Argent envisage de mettre à disposition à titre gracieux de l'Office de Tourisme, le logement qui se situe dans l'enceinte des Bagenelles au Col des Bagenelles, à Sainte-Marie-aux-Mines, pour une durée saisonnière pendant l'ouverture de Tellure et tacitement renouvelable.

La mise à disposition du logement est exclusivement au bénéfice des saisonniers sous contrat au sein de Tellure ou de l'Office de Tourisme du Val d'Argent.

La Communauté de Communes du Val d'Argent assumera l'intégralité des charges.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition des locaux de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

AUTORISE le Président signer la convention de mise à disposition du bâtiment et tous les documents y afférents. (cf. convention en annexe)

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

La secrétaire de séance,

Noëllie HESTIN

Le Président,

Jean-Marc BURRUS